

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 43

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Coopération extérieure - Partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Gênes

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
13692**

ZONE DE L'ACTION DE COOPERATION : Gênes - Italie

THEME DE L'INTERVENTION : Attractivité du territoire des Bouches-du-Rhône.

DISPOSITIF CONCERNE : Coopérations extérieures

OBJECTIF DU RAPPORT :

En 2017, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite renforcer sa coopération avec Gênes. A ce titre, il est prévu que soit signé en septembre prochain un accord de coopération décentralisée avec la Métropole de Gênes sur le pavillon Italie de la Foire de Marseille.

Le présent rapport se propose :

- de préciser les principales activités 2017 qui nourriront ce partenariat,
- d'autoriser les dépenses nécessaires à leur mise en œuvre.

1 - Contexte de l'attractivité du territoire des Bouches-du Rhône et de la politique de relations extérieures de la collectivité

Parmi les objectifs dévolus à la nouvelle politique de Relations Extérieures, deux objectifs contribuent au renforcement de l'attractivité du territoire des Bouches-du-Rhône :

- **Attirer sur le territoire départemental par le soutien à toute action de diplomatie économique**, en faisant connaître à l'international les atouts et les potentialités du territoire départemental et ce, afin d'attirer des talents, des richesses, des capitaux, et les sièges des entreprises...

- **Promouvoir le territoire départemental à l'étranger et favoriser son rayonnement :**
Au travers d'actions de coopération et de missions économiques, mais également au travers d'un soutien à des manifestations à caractère économique assurant la promotion et contribuant à « ramener des richesses » dans les Bouches-du-Rhône.

Le nouvel accord de coopération avec Gênes, ainsi que les projets opérationnels qui en découleront veulent répondre à ces objectifs.

2 - Contexte du partenariat : Pourquoi l'Italie, et le Territoire de Gênes en particulier ?

L'Italie est confirmée en 2016 comme le 1er client et fournisseur de la Région PACA ainsi que le 7ème pays fournisseur et 1er client du territoire des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs 8 millions de touristes italiens sont attendus tous les ans en France, et la Provence est un des trois principaux sites d'intérêt de ces derniers en France, aux côtés de Paris/Ile de France, et de Lyon/Rhône.

Le marché, les investisseurs et les touristes italiens sont donc des cibles prioritaires de l'action d'attractivité de la Collectivité.

Mais surtout, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'ouvrir une nouvelle ère de coopération constructive et innovante avec le territoire de Gênes, en se proposant de signer en septembre 2017 un accord de coopération avec la Métropole de Gênes et la ville de Gênes.

Ce nouvel accord s'inscrira dans la suite de l'accord de coopération signé en 1995 entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et feu la Province de Gênes. Il sera quadripartite, et verra l'émergence de nouveaux thèmes de coopération mettant en avant le rayonnement et l'attractivité de la Provence. Le contenu finalisé de ce nouvel accord proposition de la mise en place de ce nouvel accord vous sera soumis à la CP de septembre.

Les axes de coopération envisagés entre le CD13 et le Territoire de Gênes dès 2017 :

Il s'agira donc de renforcer le lien institutionnel avec le Territoire de Gênes en signant un nouvel Accord de coopération et de soutenir des projets opérationnels sur des thématiques à intérêt commun. En 2017, il s'agira notamment d'attirer les acteurs contribuant à l'attractivité du territoire, et de faire rayonner l'Art de vivre en Provence :

- Accueil de la *presse italienne spécialisée* dans l'art de vivre, pour promouvoir la Provence en Ligurie et attirer ainsi de plus nombreux touristes transalpins.
- Actions de promotion réciproque des territoires via un partenariat entre des agences de développement économique comme Provence Promotion, la CCIMP, ou la CCIF et leurs homologues publics et privés à Gênes. Le CD13 accompagnera la mise en réseau.
- Ces actions complètent les actions historiques de promotion de nos artisanats respectifs que sont les opérations « Bonjour Provence » à Gênes, celle du « Pavillon Italie » de la Foire de Marseille.

Ainsi, au regard de ces éléments, il est proposé de soutenir 4 projets portés par la Chambre de Commerce Italienne pour la France à Marseille, et pour lesquelles le CD13 sera le partenaire principal.

3 – Les projets opérationnels à soutenir dans le cadre de ce rapport :

1/ L'accueil de 8 journalistes italiens, du 10 au 13 mai 2017 sur le territoire des Bouches-du-Rhône (12 500 €)

L'opération se déroulera en Provence et sera organisée en collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme; Elle sera l'occasion pour le CD13 de promouvoir le territoire départemental en Italie, en bénéficiant de retombées médiatiques très importantes, et plus particulièrement sur le territoire ligure, qui est notre voisin le plus proche.

Les journalistes accueillis auront ensuite pour mission de rendre attractif le savoir-faire des entreprises départementales, et de permettre aux provençaux de se faire connaître auprès du public italien dans un contexte de communication privilégiée,

d'encourager l'exportation et la fréquentation touristique, de favoriser l'attractivité et la fréquentation touristique départementale

Après une sélection très rigoureuse (tirage des supports les employant et thématiques prioritaires), 8 journalistes italiens vont être reçus et pris en charge sur notre territoire ; nous aurons 3 jours pour leur en faire découvrir les atouts dont ils devront se faire l'écho à leur retour en Italie. Les thématiques choisies sont :

- *la culture et les événements*
- *l'oeno-gastronomie*
- *les sports, "Marseille, Capitale Européenne du Sport 2017"*

2/ Le pavillon Italie de la 93ème Foire Internationale de Marseille, du 22 septembre au 2 octobre 2017 (30 000 €)

Depuis 2009, l'Italie est la présence internationale la plus représentée au sein de la Foire Internationale de Marseille.

Le Pavillon de l'Italie occupe désormais les deux étages du Palais des Congrès, et propose un stand institutionnel dédié à la promotion territoriale du CD13 et aux partenaires transfrontaliers ayant des liens économiques et institutionnels importants avec le Département.

Développer et consolider les relations entre le CD13 et les institutions italiennes, présenter au public les activités et les partenariats respectifs ou communs, et notamment ceux avec Gênes, qui vont rapidement monter en puissance avec la signature du nouvel accord de coopération, accord qu'il est prévu de signer idéalement le jour de l'inauguration du Pavillon le 28 septembre.

3/ L'opération « Bonjour Provence », du 20 au 24 octobre 2017 à Gênes (10 000€)

et

4/ L'opération « Artigiano in Fiera », du 2 au 10 décembre à Milan (10 000 €)

La CCIFM a mis au programme cette année encore, forte du grand succès des éditions précédentes, deux opérations de promotion du territoire des Bouches-du-Rhône ; la première à Gênes (dans le cadre magique de la Piazza Matteotti), et la seconde à Milan, (Pavillon France à Artigiano in Fiera – Fiera Milano Rho) où opérateurs du tourisme et démonstrateurs du « savoir faire » artisanal de notre département, seront mis à l'honneur. La Provence est une marque forte qui évoque un art de vivre qu'il faut porter au-delà des frontières et c'est pour cela qu'elle a été choisie par la CCIFM parmi 20 destinations afin de promouvoir son image à l'étranger.

ENONCE DES DEMANDES

Ainsi, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau annexé au rapport, les demandes de **subvention sur des projets spécifiques à caractère économique et international**, formulées par la Chambre de Commerce Italienne pour la France, dans le cadre de la politique publique de Relations Internationales et des Affaires Européennes.

Le montant total de l'affectation proposée est de 62 500 €

PROPOSITIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur cette proposition dont le montant total s'élève à 62 500 €

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- imputer la dépense correspondante, soit 62 500 € au chapitre 65 du budget départemental,
- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €
- valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en 2 mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

